

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°45-CC/2013/CCDS INSTAURATION D'UNE TARIFICATION POUR LES CONTENEURS A DECHETS MENAGERS SUPPLEMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCDS

Séance du 09 décembre 2013

L'an deux mil treize et le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS à Kourou, sous la présidence de M. Robert PUTCHA, 2^{ème} Vice-Président.

Titulaires Présents :

MM. Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Bruno APOUYOU, René-Serge HORTH,

Titulaires Absents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Mme France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE,
Charles RINGUET, Alain MICHEL, , Nadège NADEAU
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Jocelyn BRIAIS, Daniel MANGAL,
Adelson MAGLOIRE, Jean-Christian GABRIEL, François MINFIR, Conrad RINGUET, Karine ZULEMARO, Françoise CAMON,

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
VU l'avis favorable du bureau du 22/08/2013,
Considérant la possibilité pour un administré de vouloir se doter de conteneur à déchets supplémentaire,
Vu le PV de Carence de la réunion du conseil communautaire du 06/12/2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **INSTAURE** une tarification pour les conteneurs à déchets supplémentaires comme suit :

Type de bacs	Foyer	Coût d'achat en euros
120 L	Maximum 1 à 4 personnes	66
240 L	Maximum 5 à 7 personnes	83
660 L	Plus de 8 personnes	270

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 4
-Pour : 4
-Contre : 0
-Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 09 décembre 2013
Pour extrait et certifié conforme

Pour Le Président, empêché
Le 2^{ème} Vice-président,

Robert PUTCHA

**PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

2 0 DEC. 2013

ARRIVÉE

Transmis A.....